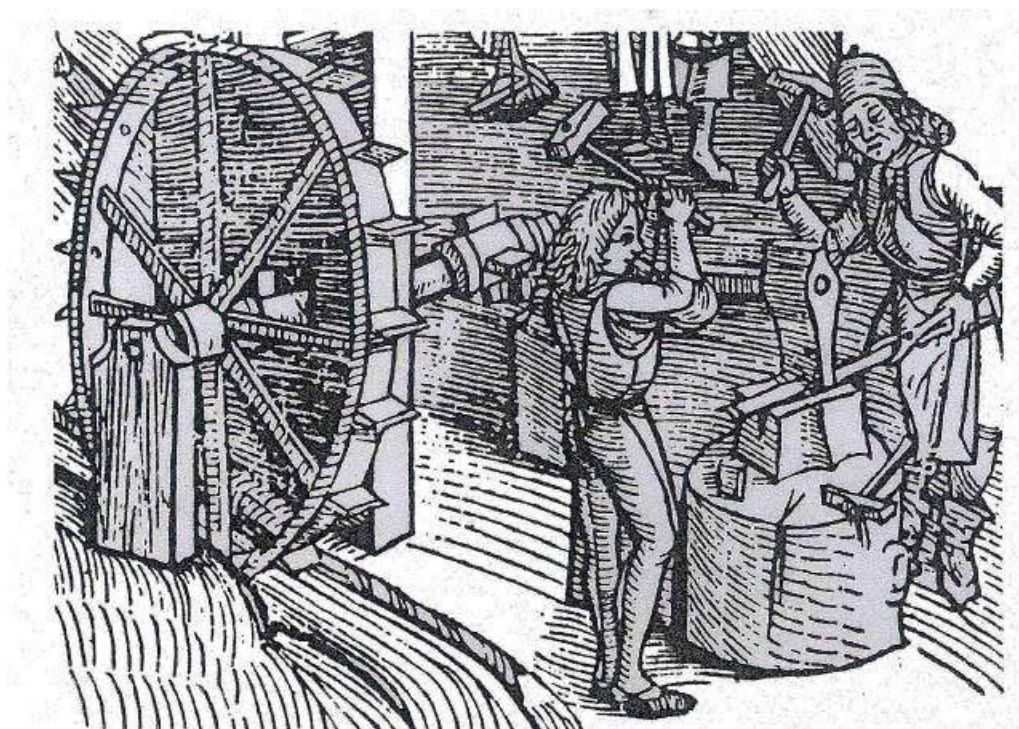


Les forges et forgerons de Dardennes



du XVII^e au XIX^e siècle

Sommaire du bulletin n°70 - Janvier 2020

Les forges de Dardennes.....	2
La poudrière de Dardennes en 1671.....	3
La fabrique aux ancras de 1690.....	4
L'atelier des monnaies de 1710.....	4
L'enclos des forges de 1747.....	5
La Révolution amorce la fin des forges.....	6
Les forgerons de Dardennes.....	9
Les forgerons de Cosne.....	9
De quoi parle t-on ? Forges... et martinets (ou moulins à fer).....	12
Le forgeron François Vincent au Revest.....	13
Les émigrés du Revest pendant la Révolution française.....	16
Activités industrielles au Revest au XIX^e siècle.....	17
Nos ponts sont-ils maudits ?.....	18
Le patrimoine archéologique français appartient à l'État.....	20
Générique de fin.....	20
Informations légales.....	20
Comité de rédaction.....	20

LES FORGES DE DARDENNES

Au hameau de Dardennes, un long mur revêtu de fresques murales, borde le chemin le long de la rivière, face au jeu de boules. Il s'y cache aujourd'hui des maisons d'habitation, mais pendant deux ou trois siècles, cet enclos abritait des activités industrielles. Ce qu'on appelle généralement les Forges de Dardennes fut connu sous bien des appellations différentes, avec des activités qui ont évolué au fil du temps et sur des localisations différentes au sein du hameau de Dardennes. A ce stade de notre étude, nous n'affirmons pas, nous cherchons ...



PHOTO CÉCILE DI COSTANZO TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LES AMIS DU VIEUX REVEST

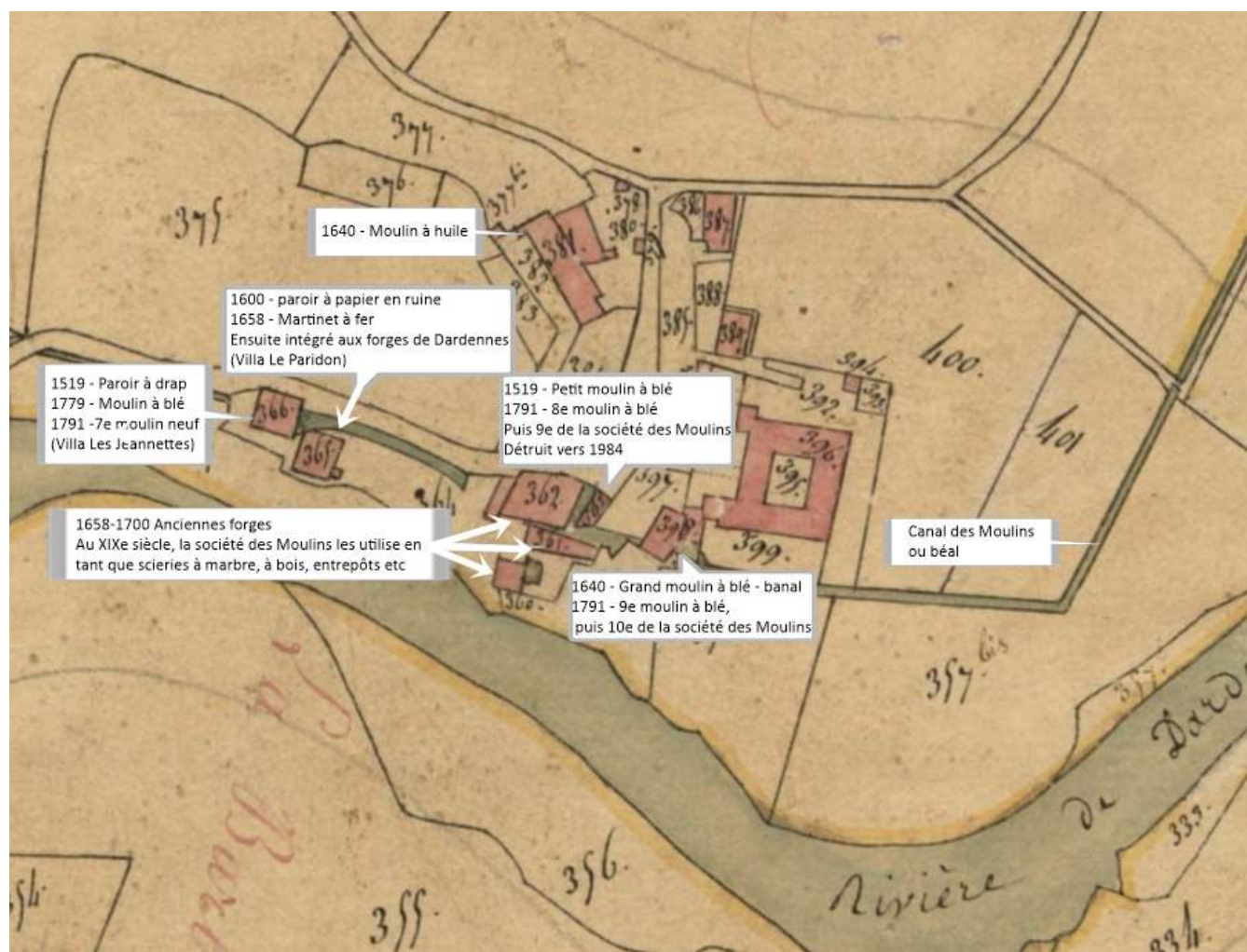
Ce n'est pas derrière ce long mur qui date peut-être de 1747 que commencent les aventures industrielles du hameau de Dardennes. Remontons un peu le temps ... et la Dardennes, empruntons sur cinq cents mètres le chemin du Château, l'ancien *Chemin Royal*, branche du chemin médiéval de Toulon à Marseille créé vers l'an mil par les vicomtes de Marseille pour contrôler leurs possessions toulonnaises. On longe la rivière sous les fraîches frondaisons, et soudain devant soi se dresse le château de Dardennes. Sombre, massif, imposant, il domine le chemin de ses lourdes murailles. Et là, sur la droite, juste avant que le chemin ne devienne pente raide et oblique sur la gauche, se trouvait le premier atelier de 1671, derrière la dernière maison située avant le porche.

La poudrière de Dardennes en 1671

Honoré de Thomas Seigneur de Dardennes détache du fief en 1671 une parcelle de terre qu'il vend à la ville de Toulon. Cette acquisition s'opère dans le cadre plus général de la mainmise de la grande cité sur les ressources hydrauliques de son petit voisin : les sources du Revest et les activités industrielles qui y sont associées, comme les moulins à farine ou à huile de la vallée qui font partie de la transaction.

La communauté de Toulon construit là un **martinet à poudre** ou moulin à poudre, que l'on connaît encore sous le nom de Poudrière de Dardennes.

1671, c'est l'année où Colbert demande à Vauban de transformer le port militaire de Toulon et d'agrandir l'arsenal. A Dardennes, on plantera une poudrière à l'usage de la marine royale. Il s'agira de broyage de salpêtre et de fabrication de la poudre. Les travaux s'étalent de 1671 à 1673. L'explosion accidentelle de la poudrière le 17 octobre 1684 remet en question la destination de l'établissement.



CADASTRE NAPOLÉONIEN - LÉGENDES D'IGOR FÉDOROFF
SELON LE LIVRE AVR LES SEIGNEURS DE DARDENNES DU MOYEN-AGE À LA RÉVOLUTION

La fabrique aux ancras de 1690

Après plus de 5 années d'expertises et d'études, il est décidé que ce sont de grosses ancras que l'on construira à Dardennes. Les forges de Dardennes prennent du temps pour atteindre leur vitesse de croisière. L'activité navale militaire connaît une période de déclin en Méditerranée pendant un demi-siècle. Le port de Toulon ne retrouvera qu'à partir de 1738 son statut de port militaire d'envergure. On parle alors de **Fabrique aux ancras**, avec un martinet de fer, qui devait se situer un peu plus bas le long de la Dardennes, au niveau actuel de la maison Les Jeannettes et qui ne tournera à plein régime qu'à partir de 1722.

Entre temps, il y avait eu 1707 et le pseudo-siège de Toulon avec les exactions des troupes du Prince Eugène au Revest (VOIR SUR LE REVESTOU : LA MARCHÉ HÉROÏQUE DES SOLDATS DU ROY <https://frama.link/soldats-du-roy>) et la terrible année de la peste en 1721 qui décima 60 % de la population revestoise.

L'atelier des monnaies de 1710

L'épisode du 6 deniers de Dardennes avait pu relancer l'activité industrielle du hameau entre 1710 et 1712, mais c'était un atelier auxiliaire établi spécialement et affecté exclusivement à cette activité de fabrication de la monnaie.



VOIR L'ARTICLE SUR LE REVESTOU <https://frama.link/ladardenne>

SOURCE IMAGE : WIKIPEDIA <https://frama.link/Wikipedia-Dardenne>

Mais où se trouvait l'**atelier des monnaies** ? Peut-être à côté du martinet de fer consacré aux ancras. Selon Armand Lacroix, notre expert numismate revestois, on ne frappait pas monnaie au Revest : on y préparait seulement les flans des pièces qui étaient ensuite expédiées à Aix pour la frappe.

Pourquoi Dardennes ? A la fois tradition professionnelle forgeronne, quantité d'eau courante pour la forge, et surtout proximité du port militaire, dont les rebuts métalliques allaient fournir la matière première des pièces de monnaie.

La frappe de monnaie à partir des canons avait été prévue dès le siège de Toulon en 1707, dans le mémoire du 2 juillet 1707 sur la défense de la Provence devant les troupes du Prince Eugène, dans le cadre de la guerre de succession d'Espagne. Le conseiller de Louis XIV était en faveur du sabordage de la flotte en rade de Toulon, avec le préalable du débarquement des canons.

... après avoir bien cherché le moyen de fournir d'ailleurs aux dépenses qu'il faudra faire dans une semblable conjoncture, je n'en ai point trouvé de plus présent ni de plus sûr que de faire au plus tôt une monnaie des canons de fonte qui sont au roi dans Toulon, au lieu de les couler à fond ou de les envoyer au-delà du Rhône, puisqu'on serait en risque de les perdre. Quel que soit celui que l'on prenne des deux partis, comme cette matière vaut son prix par elle même, elle ne peut point être refusée : et quand le roi n'y gagnerait rien, ayant

d'ailleurs assez de canons de fer pour une marine qui ne sera pas de si tôt rétablie, il gagnerait bien avantageusement, dans la suite, la façon de ces mêmes canons, dès qu'ils serviraient à conserver sa marine dans une occasion semblable.

Quant à la fabrique de cette monnaie, elle ne coûtera pas beaucoup et fera bientôt son effet, si, sans s'attacher à la rendre uniforme, on y met seulement un coin qui la fasse valoir ce que chaque morceau pourra peser, en donnant seulement un prix à la matière. Cette monnaie sera véritablement un peu incommode, mais on fait bien en Suède des paiements par bateaux entiers chargés de cuivre, et cette monnaie ne durera de plus qu'autant que l'on voudra.

SOURCE MÉMOIRES MILITAIRES RELATIFS À LA SUCCESSION D'ESPAGNE SOUS LOUIS XIV - TOME 7 – PP 387-388
NUMÉRISÉ PAR GOOGLE <https://frama.link/memoires-militaires>

On jugera par un trait de la pénurie du temps. Des canons et des mortiers en fonte de l'Arsenal ayant été délivrés, en vertu d'un arrêt du roi du 29 octobre 1709, y pour être convertis en doubles liards qui furent fabriqués à Dardennes et distribués aux salariés, quelques officiers se plaignirent de ne pas participer autant que d'autres au paiement de ces doubles liards. Le port ne s'alimentait plus que par des ventes. On se défaisait de beaucoup de cordages, de voiles, de canons superflus, et très souvent d'objets fort utiles. Le Ministre, qui donnait les ordres de ces ventes, semblait en avoir des remords, mais on lui répondait qu'il avait fallu caréner tel ou tel vaisseau privé de secours, qui allait couler.

Ces pièces de 2 liards reçurent du peuple le nom de dardennes. Elles ne furent pas frappées à Dardennes même, mais le plus gros travail s'y fit ; un entrepreneur, le sieur Allain, se chargea, selon les termes de son marché, de la matière des canons, de la fondre et refondre, de la passer en lames, de la couper en flans, de la recuire et mettre en couleur, jusqu'à ce qu'elle fût en état d'être monnayée; tout cela se fit à Dardennes, d'où l'entrepreneur se chargea de transporter les flans aux monnaies voisines d'Aix et de Montpellier, pour recevoir l'application du coin. Toulon livra à peu près un million de marcs de cuivre; chaque marc devait produire 15 sous, 3 deniers net. Le sieur Allain avait trois sous par marc, des flans prêts à monnayer.

SOURCE : OCTAVE TEISSIER UNE VISITE À L'ARSENAL DE TOULON, 1861, HACHETTE, PARIS P99-100
<https://frama.link/teissier>

L'enclos des forges de 1747

1747 est une année charnière pour les forges de Dardennes. Depuis 1738, la Royale a repris des couleurs en Méditerranée.

Pierre Aguilon capitaine d'industrie, propose à l'intendant de l'arsenal de Toulon, Bourgeois de Geudreville, un nouveau concept pour une forge à Dardennes. Il reprend la belle idée de récupération de déchets métalliques de l'arsenal, qui avait fait le succès de l'atelier des monnaies en 1710. Son projet est une petite structure, une forge de proximité qui pourra répondre avec souplesse et réactivité aux commandes sur mesure des ingénieurs de la Marine. Le prix de revient sera très modéré, en raison du faible coût de la matière première (de récupération) et des transports (courts avec l'Arsenal). Recyclage, proximité, circuit court, taille humaine, adaptation, énergie hydraulique renouvelable, on étiquetterait aujourd'hui ce programme écoresponsable ou même décroissant ! Qu'on ne s'y trompe

pas : avec les nombreux contrats qu'elle va passer avec l'arsenal, la famille Aguillon y trouvera son compte, d'autant plus qu'elle va développer aussi une clientèle privée.

Dans une lettre du 10 juillet 1775 au ministre de la Marine, Bourgeois de Geudreville rappelle « *la nécessité de soutenir un établissement dont l'utilité est généralement unanime par la facilité avec laquelle on peut fabriquer autant d'ouvrage qu'on ne pourrait se procurer qu'à très grands frais dans les forges ordinaires.* » Dans le même temps, l'immense complexe sidérurgique de Babaud de la Chaussade à Cosne éprouve des difficultés économiques à élargir la gamme de ses produits et manque de réactivité pour répondre à des commandes sur mesure en raison d'une organisation rigide.

La famille Aguillon investit lourdement dans la construction de cet établissement industriel ; notons qu'on ne parle plus de propriété de la communauté de Toulon (jusqu'à preuve du contraire : on en retrouve la trace que pour le terrain situé juste au-dessous du château de Dardennes, pas pour l'enclos des forges plus au Sud). Et les Aguillon édifient, derrière les murs, usines et bâtiments qui constitueront les *forges, fonderies et ateliers de clouterie et autres ouvrages en fer fondu et battu*. Et là, c'est de **l'enclos des forges** dont il s'agit.

C'est à ce moment précis que plusieurs familles de forgerons, notamment nivernais, s'installent à Dardennes. Ils vont participer à la prospérité de l'établissement qui va perdurer jusqu'à l'arrivée à Toulon des troupes de la République.

La Révolution amorce la fin des forges

Décembre 1793. Après la prise de Toulon grâce à Bonaparte, la Convention réglait ses comptes avec Toulon, la ville renégate. Elle la priva de son nom pour la punir de sa reddition aux Anglais et la renomma Port-la-Montagne.

VOIR SUR LE REVESTOU BONAPARTE AU PAS DE LA MASQUE <https://frama.link/pas-masque>

Les Anglais avaient incendié la ville en la quittant et la Convention avait ordonné que ce qu'il en restait soit rasé et ses habitants fusillés. A Toulon, l'arsenal maritime était dévasté, les forges de Dardennes avaient été pillées. Mais la République avait besoin d'un port militaire sur la Méditerranée et allait le reconstituer en moins de 4 ans, puisqu'il sera fin prêt pour la campagne d'Égypte en 1798. Dès 1794, la Convention affecte la forge de Dardennes à la fabrication de boulets, bombes et obus.

Dans le recueil des actes du Comité de Salut Public (Tome seizième – du 10 août 1794 au 20 septembre 1794) se trouve un arrêté du 4 septembre 1794, concernant l'avenir de la forge de Dardennes :

- *La fonderie de canons établie au Port-de-la-Montagne et celle qui se construit dans la commune de Marseille sont supprimées.*
- *Il ne sera conservé provisoirement au Port-de-la-Montagne que les fourneaux à réverbères, et le nombre de fours nécessaires à la fabrication des boulets pour la marine des mêmes ouvrages, tels que vis, écrous, poulies, robinets, etc., employés au gréement et à l'approvisionnement des vaisseaux.*
- *Les fourneaux, fosses à couler, autres que ceux nécessaires aux travaux désignés dans l'article précédent seront démolis, et il ne sera réservé au Port-la-Montagne que les usines et ouvriers reconnus d'indispensable nécessité au travail des mêmes ouvrages.*

- *La forge de Dardennes, sise à quelque distance du Port-la-Montagne, sera affectée à la fabrication de boulets, bombes et obus, et de fers pour l'arsenal de construction : toutes les réparations et augmentations jugées nécessaires à l'activité de cet établissement seront exécutées sans délai, et il y sera envoyé de la fonderie de Marseille les ouvriers reconnus nécessaires.*
- *La Commission des armes, poudres et exploitation des mines demeure chargée de l'exécution du présent arrêté.*

Signé : FOURCROY

En 1807, l'usine prend le nom de **Forges Impériales Maritimes**, sous la direction de Joseph Vincent (fils de François, génération 2 des Vincent)

Mais l'approvisionnement en combustible était problématique déjà depuis 1792, la rentabilité n'était plus là. Joseph Aguillon n'avait pu obtenir réparation après le pillage de 1793, mais il faut dire qu'il figurait avec sa nombreuse famille sur la liste des émigrés Toulonnais. Il finit par vendre les forges par acte notarié du 3 décembre 1819 à MM. Honnorat, Colombeau et Cie. Il avait 81 ans et mourra au Revest en 1824.

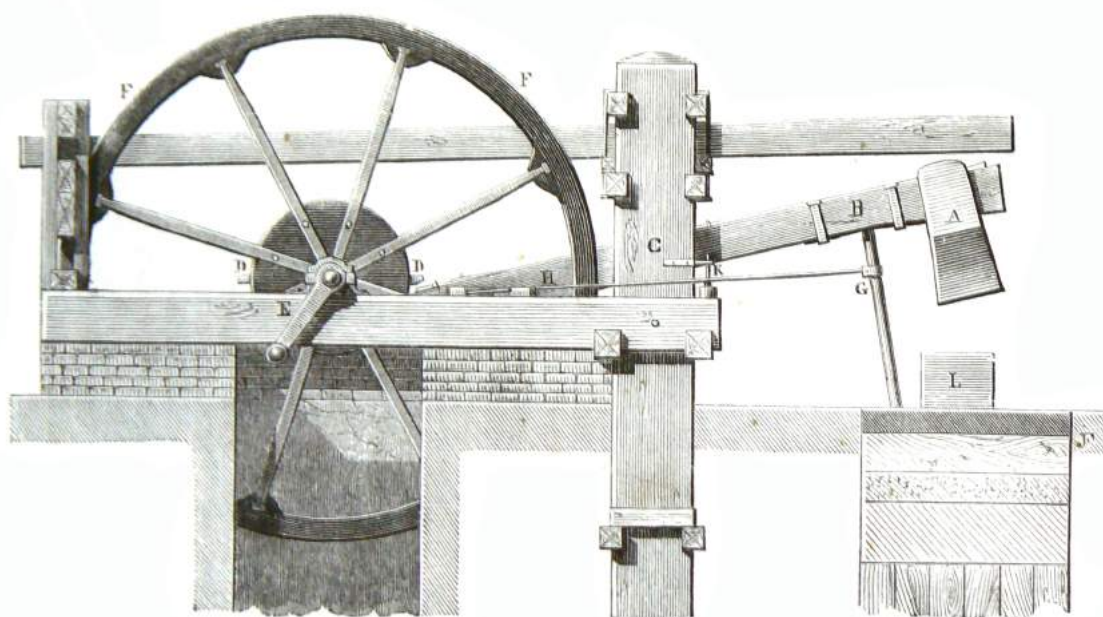


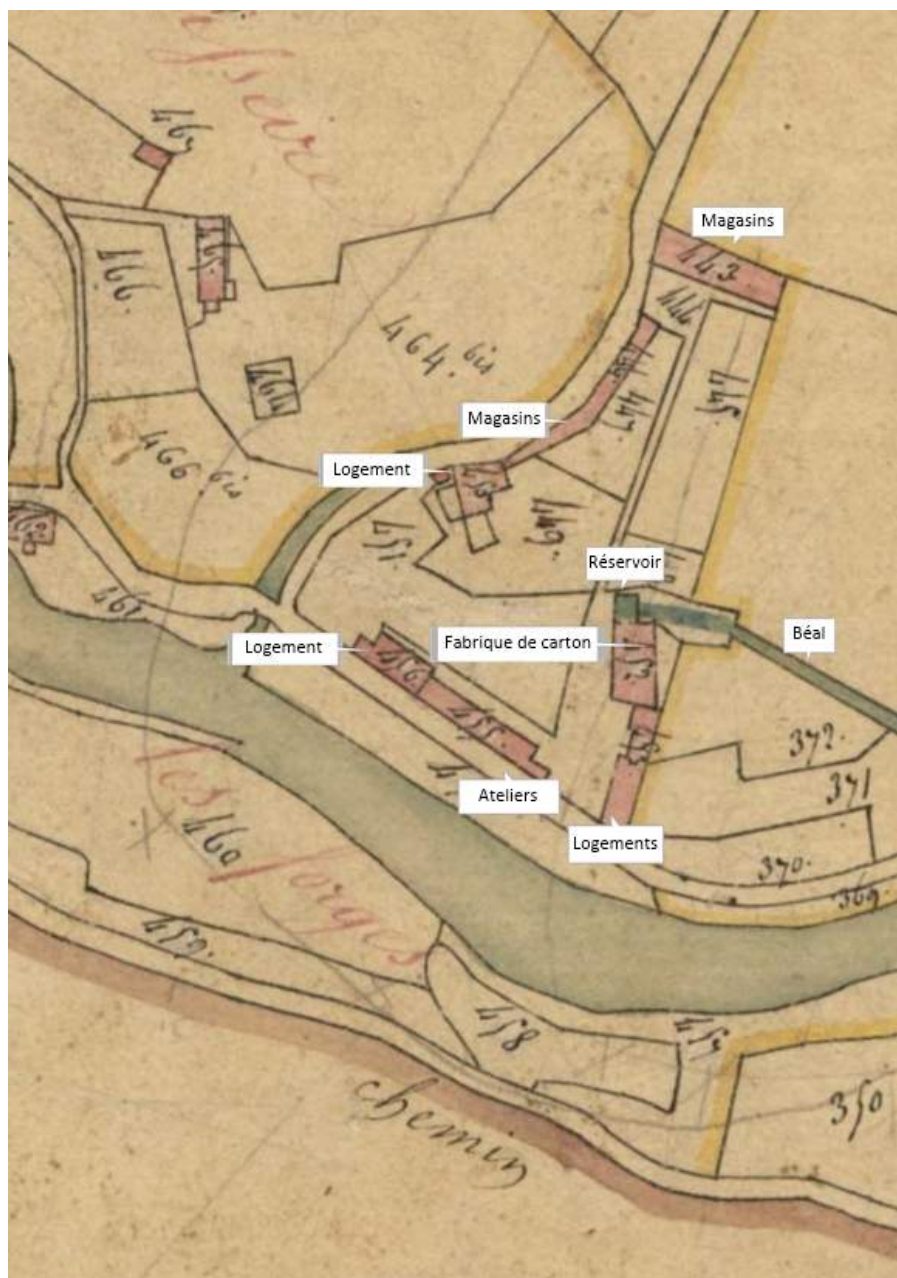
ILLUSTRATION DU MARTINET, COURS DE MÉCANIQUE DE CHARLES DELAUNAY, ÉDITION 1868

Un projet d'affiche de 1820 donne un descriptif de l'usine de Dardennes :

une affinerie, un grand martinet à deux foyers, un petit martinet à un seul feu, 16 petites forges à bras, 4 petites forges de chantiers également à bras.

À plein régime, la forge employait jusqu'à 30 personnes. Mais en 1820, il n'y en avait plus que 5 ou 6.

Après la vente de 1819, l'activité de la forge va continuer, mais, si l'on peut dire, à petit feu. L'établissement va périr, puis en 1825, de nouveau changer de destination et deviendra une papeterie. L'enclos abritera ensuite, successivement et dans le désordre, une filature de coton, une fabrique de carton, une laiterie, un entrepôt, un atelier de goudronnage, l'écurie des chevaux de l'omnibus, une sorte de zoo. Pendant la dernière guerre, les soldats allemands y installeront la boulangerie. Aujourd'hui, ce sont des maisons d'habitation qui se cachent derrière ces hauts murs.



CADASTRE NAPOLÉONIEN - LÉGENDES D'IGOR FÉDOROFF
SELON LE LIVRE *AVR LES SEIGNEURS DE DARDENNES DU MOYEN-AGE À LA RÉVOLUTION.*

LES FORGERONS DE DARDENNES

Plusieurs forgerons nivernais arrivent donc au Revest à partir de 1746.

Parmi les forgerons, on trouve deux lignées qui portent le même patronyme, Vincent, ont la même tradition de prénoms et viennent du même village de Cosne-sur-Loire dans la Nièvre et plus précisément de la paroisse Saint-Agnan. Sans que l'on puisse confirmer (en l'état) que ces familles soient alliées.

Les forgerons de Cosne

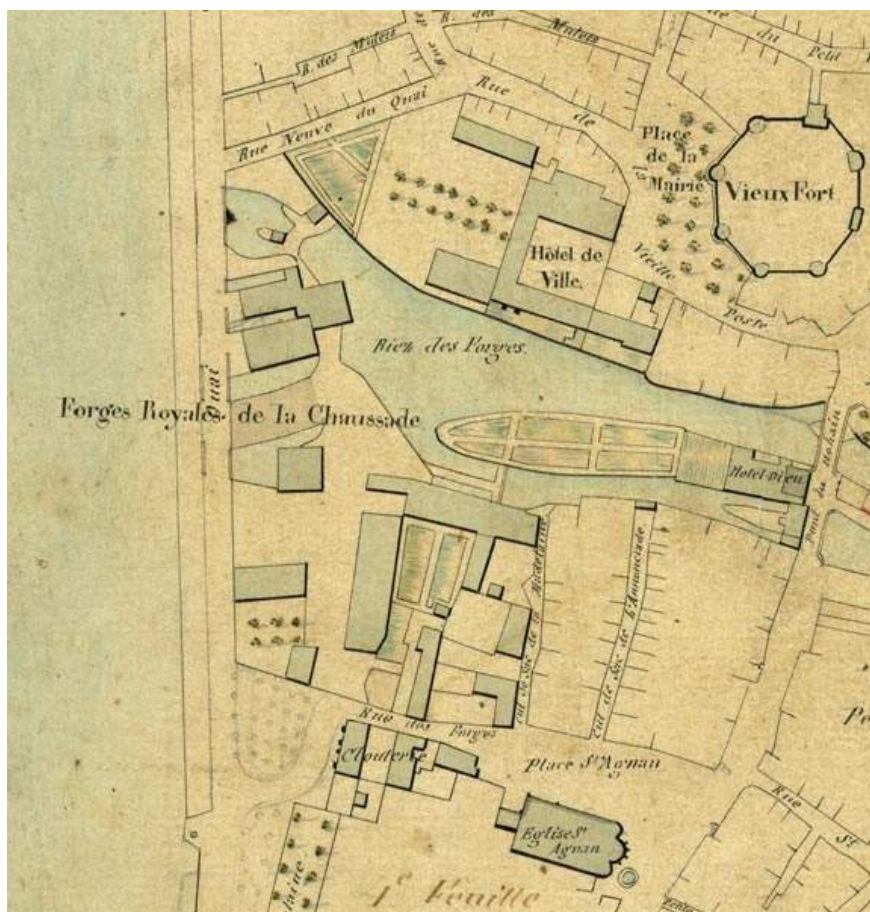
Madame de Sévigné, dans une lettre à sa fille Madame de Grignan, nous éclaire sur la tradition forgeronne de Cosne : en 1677, on y fabriquait déjà des ancres de marine :



LES FORGES DE LA CHAUSSADE DE NOS JOURS

Hier au soir à Cône nous allâmes dans un véritable enfer, ce sont des forges de Vulcain : nous y trouvâmes huit ou dix cyclopes forgeant, non pas les armes d'Énée, mais des ancres pour les vaisseaux : jamais vous n'avez vu redoubler des coups si justes, ni d'une si admirable cadence. Nous étions au milieu de quatre fourneaux ; de temps en temps ces démons venaient autour de nous, tous fondus de sueur, avec des visages pâles, des yeux farouches, des moustaches brutes, des cheveux longs et noirs ; cette vue pouvait effrayer des gens moins polis que nous. Pour moi, je ne comprenais pas qu'il fût possible de résister à nulle des volontés de ces messieurs-là dans leur enfer. Enfin, nous en sortîmes avec une pluie de pièces de quatre sous, dont nous eûmes soin de les rafraîchir pour faciliter notre sortie.

SOURCE : <https://frama.link/sevigne>



PLAN DES FORGES DE LA CHAUSSADE EN 1836 (SOURCE MAIRIE DE COSNE)

Au départ était Pierre Babaud de la Chaussade, né à Bellac en 1706. Jeune homme, il suit son père dans le négoce du bois pour la marine de guerre, avant de devenir maître de forges. Bien introduit à la cour du roi Louis XVI, il possède des forges et des bois dans le Nivernais. Il exploite la forge de Cosne-sur-Loire à partir de 1735 et assure son essor, avec un pic entre 1744 et 1781. La forge fabrique les ancres et accessoires métallurgiques pour la Marine royale, et fournit les ports de Brest et de Lorient.

Babaud devient le fournisseur quasi exclusif de la Marine royale. Mais, en homme avisé, il pressent dès 1777 le déclin de son activité et entame des négociations avec l'État, qui rachète les forges en 1781. Elles deviennent royales, tout en gardant leur nom, en hommage aux services rendus à la nation par Babaud de la Chaussade.

SOURCES SUR LES FORGES ET LE PORT DE COSNE

BASE MÉRIMÉE <https://frama.link/cosne>

PATRIMOINE RÉGION CENTRE <https://frama.link/patrimoine-centre>



Nous avons donc là une tradition forgeronne spécialisée dans les ancres et appareillages de marine aux Forges de la Chaussade de Cosne. Est-ce à dire que ces forgerons nivernais sont venus apporter leurs techniques à la fabrique aux ancres de la côte méditerranéenne ? Peut-être, le transfert de technologie avait déjà eu lieu dans l'autre sens. En 1729, les ingénieurs de Rochefort demandent au ministre de la Marine de faire venir à Cosne pour la fabrique d'un nouveau type d'ancre de forme trapézoïdale des forgerons de l'arsenal de Toulon.

« Dès le mois de mars 1729, il avait été prévu d'envoyer à Cosne des ouvriers ancriers formés par le sieur Renou, entrepreneur de fabrique des ancres à Toulon. Le sieur Chesnay, que M. Mithon emploie dans l'arsenal de Toulon n'attend que l'ordre de partir pour Cosne, ce qu'il fait en juillet 1730. Le ministre l'annonce à Tassin en lui précisant qu'il a travaillé à Dardenne. »

SOURCE : SIX MILLÉNAIRE D'HISTOIRE DES ANCRES PP 148-149 – DE JACQUES GAY <https://frama.link/ancres>

De quoi parle t-on ? Forges... et martinets (ou moulins à fer)

Le sens du mot "forge" est variable : il y eut d'abord les "martinets" de la métallurgie directe, plus tard la "forge à convertir" ou "affinerie" réalisait l'affinage de la fonte dans la métallurgie à deux temps. On parle aussi des "grosses forges" : situées dans un bâtiment attenant à une affinerie elles produisent le métal destiné aux divers usages de l'industrie, le fer dit "marchand".

Les diverses "forges à œuvrer", "forges à façonner", vont désigner tout un chapelet d'usines de transformation du "fer marchand" en objets utiles.



FORGE AU XV^e SIÈCLE

Au Moyen Âge, vers le (XII^e *) XIII^e siècle, le travail du fer s'est mécanisé avec l'apparition en Savoie et Dauphiné des martinets - ce qu'on nommera "moulins, moulins à fer" dans le sud-ouest - qui souvent réutilisaient l'emplacement d'un moulin existant pour bénéficier d'une force hydraulique éprouvée. Le travail enfin rendu moins pénible avec la mise en œuvre de l'énergie de l'eau, cela va permettre d'augmenter la taille des fours, puisqu'on aura bientôt une ventilation mécanique plus régulière et plus efficace, donc une production accrue. A ce stade, se nomme "martinet" un établissement installé sur un cours d'eau, où, à partir de minerai on fabrique du fer au bas fourneau, un marteau mu par l'eau servant à épurer le résultat de la réduction du minerai.

** les chercheurs ne s'accordant pas sur le XII^e siècle, il reste prudent de dire : au XIII^e*

SOURCE : DE FER, D'EAU ET DE FEU... LES MOTEURS HYDRAULIQUES DES MARTINETS DE FORGE, EN SAVOIE ET AUTRES CONTRÉES... <https://frama.link/forges>

Le forgeron François Vincent au Revest

Intéressons nous à la famille de François Vincent qui vit le jour vers 1733 à Cosne-sur-Loire. Sur son acte de décès au Revest le 6 décembre 1804, il sera mentionné qu'il est résident de la commune depuis 58 ans, ce qui nous ramène en 1746.

François Vincent va se marier en 1749 avec une Revestoise fille de cultivateurs, Marguerite Vidal, alliée aux Artigue et aux Teisseire.

Nous avons pu identifier 174 descendants directs de François Vincent, sur 10 générations. Certaines branches sont plus détaillées, et plus longues, non que toutes les autres lignées se soient interrompues, mais elles se sont perdues, que les descendants aient quitté le village ou que ce soient les filles qui soient plutôt restées, ne permettant pas d'y pérenniser le patronyme. Et sous leurs noms de femme mariées, elles sont plus difficiles à pister... Sur Geneanet, plusieurs descendants contemporains de François Vincent ont publié leurs recherches généalogiques, ce qui explique que l'on puisse descendre sur 10 générations, malgré la limite légale des archives départementales.

Sur les 8 enfants du couple, 3 garçons (Edmé, Joseph, Alexis) seront forgerons, puis contremaîtres à la forge. Parmi les filles, Catherine épousera un maréchal ferrant et Marie un forgeron fils de forgeron. A noter que le père de François était déjà forgeron. Un des 8 enfants, César, mourra jeune et nous n'avons trouvé que le nom des époux de Claire et de Catherine, nous ne savons pas si elles ont eu des enfants.

Sur la génération 3, les 26 petits-enfants de François descendent de 5 de ses enfants.

Descendants de François Vincent sur 10 générations		
Parenté	Total	
2	Enfants	8
3	Petits-enfants	26
4	Arrière-petits-enfants	24
5	2 x arrière-petits-enfants	34
6	3 x arrière-petits-enfants	14
7	4 x arrière-petits-enfants	12
8	5 x arrière-petits-enfants	13
9	6 x arrière-petits-enfants	22
10	7 x arrière-petits-enfants	21
	Total	174

Pendant la Révolution, 18 Revestois ont figuré sur la liste des émigrés. Parmi eux, Marie Vincent (génération 2) et son mari Nicolas Le Tellier, forgeron. Mais aussi un François Vincent, forgeron, que nous ne pouvons identifier avec certitude. Notre François Vincent, Maître des forges de Dardennes avait en effet un homonyme, forgeron au Revest et natif de Cosne tout comme lui.

En 1827, après la fin des forges, les 3 fils forgerons de François étaient des propriétaires terriens à Dardennes (au sens large, car aussi aux Teisseires, à la Barbasse, et aux Forges)

Au recensement de 1841, Edmé Vincent (génération 2) et deux de ses fils se déclarent encore forgerons à Dardennes. Son frère Joseph est adjoint au maire.

En 1846, seules deux maisons du hameau de Dardennes abritent encore des Vincent : Joseph (génération 2) et sa femme Élisabeth Daumas qui ont 72 ans. Et Reine Théotiste, la veuve d'Edmé avec sa fille Élisabeth qui a 24 ans.

En 1851, Reine, 71 ans, vit avec sa fille Élisabeth et deux de ses fils, forgerons, qui sont revenus vivre à la maison : Joseph, 32 ans et Aimé, 28 ans. (Génération 3)

En 1856, Reine, 78 ans, vit seule mais sa fille Élisabeth vit aussi à Dardennes, elle a épousé le boulanger Guillaume Alexandre Bonin et ils ont un petit garçon, Paul Gustave. (génération 4). Qui va se marier (avec Marie Reboul) ; ils auront 5 enfants (génération 5) qui grandiront à Dardennes. Parmi eux Paul qui a 14 ans travaillera déjà avec son père qui est devenu marchand de tissu.

Noël Vincent (génération 4), arrière-petit-fils de François, était maire du Revest de 1881 à 1882 et son nom est porté sur le mémoire de 1882 sur la tentative de détournement des eaux du Revest. Il était écrivain de marine et ne s'est pas marié.

Après 1901 et la famille Bonin, on ne trouve plus à Dardennes de descendant de François Vincent.

Et le patronyme se perd après la naissance en 1895 de Marius Gustave Vincent, nous sommes à la 6^e génération, là. Enfin, en l'état actuel de nos connaissances.

Pourtant en 1827, après la fin des forges, les trois fils forgerons de François étaient des propriétaires terriens à Dardennes (au sens large, car aussi aux Teisseires, à la Barbasse, et aux Forges)

Les jeunes gens d'alors se marient plutôt à l'intérieur de leur caste professionnelle : agriculteurs, meuniers, bûcherons, carriers ... et donc aussi forgerons. Les filles de forgerons épousent des forgerons et les fils font souvent le même métier que leur père. Et quand il n'y a plus de forge, il n'y a plus de forgeron. Avec qui vont se marier les filles et quels métiers vont exercer les garçons ?

Détails et compléments sur notre site généalogique , Les lignées revestaises.

<https://frama.link/famille-vincent> *Note : les images n'y sont affichées que pour les membres connectés.*

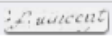
Quant aux forgerons ... de nos jours au Revest, peut-on dire que Jean-Paul Maul demeure le dernier représentant de la tradition forgeronne avec son atelier d'armurerie médiévale ? Ou bien encore Francis Lanciaux, le métallier du quartier des Ponts : tout comme les forges de Dardennes de 1747, le travail s'effectue aujourd'hui autant pour l'arsenal (spécialisé dans les structures sous-marines) que pour le privé (avec des clients comme Aqualand ou Marineland).

François Vincent

♂ 1733 - 1804 (71 ans)

ID personne: I1792 | Arbre: [Revest12](#) | Dernière modif.: 7 sept 2019

Forgeron & Fourgeron & Maître fourgeron & Maître forgeron - *Le premier forgeron de la Nièvre s'installe au Revest*

Personnes	Famille	Ancêtres	Descendants	Parenté	Frise chronologique	Fiche de saisie	GEDCOM	Éditer	Suggestion
Information Personnelle PDF									
Nom	François Vincent								
	 François Vincent signature 1771								
Autre nom	Jean François								
Naissance	1733 Cosne-Cours-sur-Loire, Nièvre, France ^P ◊ Paroisse de Saint-Agnan - Les registres paroissiaux de Cosne sont en lacune de 1713 à 1737 aux archives départementales de la Nièvre.								
Sexe	M								
Décès	6 déc 1804 Le Revest-les-Eaux, Var, France ^P  François Vincent décédé le 6 décembre 1804								

Parents

Père	François Vincent (ID:I2410)
Mère	Marie Labourotte (ID:I2411)

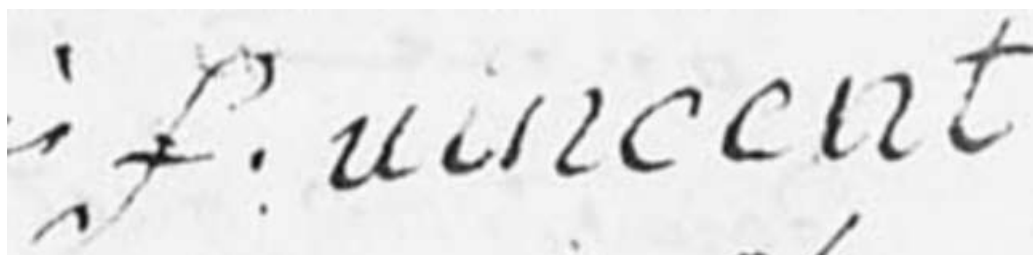
Famille

Femme	Marguerite Vidal (ID:I1793) , n. 1735, Le Revest-les-Eaux, Var, France ^P , d. 2 fév 1809, Le Revest-les-Eaux, Var, France ^P (74 ans)
Mariage	24 avr 1759 Le Revest-les-Eaux, Var, France ^P ◊ Registres en lacune pour le Revest en 1759
Enfants	+ 1. Alexis Vincent (ID:I2204) , n. vers 1763 2. Claire Vincent (ID:I2420) , n. 12 juin 1767, Le Revest-les-Eaux, Var, France ^P + 3. Édmé Vincent (ID:I1835) , n. 30 mars 1769, Le Revest-les-Eaux, Var, France ^P , d. 24 déc 1844, Le Revest-les-Eaux, Var, France ^P (75 ans) 4. César Pasqual Vincent (ID:I2435) , n. 24 mars 1770, Le Revest-les-Eaux, Var, France ^P , d. 3 juin 1771, Le Revest-les-Eaux, Var, France ^P (1 ans) + 5. Joseph Vincent Vincent (ID:I1789) , n. 16 avr 1775, Le Revest-les-Eaux, Var, France ^P , d. 7 sept 1849, Le Revest-les-Eaux, Var, France ^P (74 ans) + 6. Marie Anne Sophie Vincent (ID:I2333) , n. 10 sept 1780, Le Revest-les-Eaux, Var, France ^P , d. 21 mars 1830, Le Revest-les-Eaux, Var, France ^P (49 ans) 7. Catherine Vincent (ID:I2424) + 8. Marie Vincent (ID:I2426)

Autres événements personnels

Fait intéressant	1746 Le Revest-les-Eaux, Var, France ^P - Le premier forgeron de la Nièvre s'installe au Revest
Profession	13 juin 1767 Le Revest-les-Eaux, Var, France ^P - Fourgeron
Adresse	13 juin 1767 Le Revest-les-Eaux, Var, France ^P - Aux forges de Dardenne, celle de la poudrière
Profession	2 avr 1769 Le Revest-les-Eaux, Var, France ^P - Fourgeron
Adresse	2 avr 1769 Le Revest-les-Eaux, Var, France ^P - aux forges de dardenne a la poudrière
Profession	24 MARS 1770 Le Revest-les-Eaux, Var, France ^P - Fourgeron
Adresse	24 mars 1770 Le Revest-les-Eaux, Var, France ^P - aux forges de Dardenne
Profession	17 avr 1775 Le Revest-les-Eaux, Var, France ^P - Fourgeron
Adresse	17 avr 1775 Le Revest-les-Eaux, Var, France ^P
Profession	25 sept 1780 Le Revest-les-Eaux, Var, France ^P - Maître fourgeron
Adresse	25 sept 1780 Le Revest-les-Eaux, Var, France ^P - aux forges de la Val Dardenne
Profession	1 mai 1790 Le Revest-les-Eaux, Var, France ^P - Maître forgeron
Profession	30 déc 1798 Dardennes, Le Revest-les-Eaux, Var, France ^P - Forgeron
Association	Famille: André Vidal / Marie Romero (Relation: Témoin mariage)
Association	Catherine Marguerite Vincent (Relation: Parrain)

PAGE GÉNÉALOGIQUE DE FRANÇOIS VINCENT



SIGNATURE DE FRANÇOIS VINCENT EN 1771

LES ÉMIGRÉS DU REVEST PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Selon les lois révolutionnaires, les émigrés furent les Français qui, ayant abandonné la France depuis le 1er juillet 1789, n'y étaient point rentrés avant le 9 mai 1792 ou ceux qui n'avaient pas justifié, dans les formes légales, d'une résidence ininterrompue en France depuis cette dernière date. A eux, s'ajoutèrent les ecclésiastiques insermentés.

CANTON DE TOULON Le Revest (657 h.)

- 1- Agarrat Antoine, travailleur. 22 vend. IL E4 ; L. 299.
- 2- Cadière Etienne, journalier. 22 vend. III. E4 ; M5 n° 145.
- 3- Cartel Marie (veuve). 22 vend. NI. A émigré le 28 frim. IL E4 ; M5 nos 110, 111, 503.
- 4- Champtassin (de)-Ponchot Pierre Claude (1), époux Françoise-Louise-Adélaïde de Monier Châteaueux, 42 ans, bourgeois. 22 vend. III. A émigré le 18 frim. II. Maintenu sur la liste des émigrés par arrêté du Directoire exécutif (23 prair. VII). E4 ; L. 291, 31, 31, 3 il ; VI ; M2 n° 113 ; M6 n° 277 ; (Arch. comm. du Revest : GGj)
- 5- Champlassin (de) Catherine, née Trullet (mère du précédent), (épouse de Gilles-Claude Ponchot de Champtassin, ancien écrivain de la marine), 73 ans. Décédée à Carnoules en l'an VIII. Ses héritiers n'ont pu, en 1827, bénéficier d'une rente sur le milliard des émigrés, leur passif dépassant de 3960 fr. le montant brut de leur bordereau d'indemnité. M ; M1 n° 4 ; M6 n° 1301 ; D.
- 6- Charlois Joseph-Marie, 29 ans, tailleur d'habits. 22 vend. III. E4 ; M2 n° 728 ; M6 n° 1024.
- 7- Hermitte Joseph, journalier. 22 vend. III. E4 ; M5 n° 205.
- 8- Letellier Nicolas, forgeron. 22 vend. III. E4 ; M5 n° 247.
- 9- Long Jacques. 22 vend. III. E4.
- 10- Mougin (de) Cécile, née Artigues (I) (veuve de Mougin Cosme de Galeret). 22 vend. An III. E4 , Mo n° 504.
- 11- Simond Antoine, muletier. 22 vend. III. E4 ; Mo n° 342.
- 12- Sourd Joseph (« la famille de »), regrattier. 22 vend. m. E4.
- 13- Teissère Jean-Mathieu, ménager. 22 vend. HI.E4;M5n° 353.
- 14- Teissère Joseph, boulanger. 21 vend. III. E4 ; M5 n° 352.
- 15- Teissère Madeleine, née Roland (veuve), boulangère. 22 vend. III. Ei; M5 n° 326.
- 16- Vidal Laurent. 22 vend. III. E4.
- 17- Vincent François, forgeron. 22 vend. II. E4 ; M5 n° 219.
- 18- Vincent Marie. 22 vend. II. E4 ; Mo n° 269.

Note : parmi ces émigrés, nos études généalogiques ont identifié François Vincent, le forgeron né à Cosne-sur-Loire dans le Nivernais vers 1733, qui était arrivé au Revest en 1746. Il fut maître des forges à Dardennes. Sa fille Marie et l'époux de celle-ci Nicolas Letellier, également forgeron font également partie de cette liste.

Professions de ces 18 émigrés, selon les statistiques de l'époque : 1 bourgeois, 5 cultivateurs, 5 artisans et ouvriers, 1 commerçant et les 6 autres sans indication de profession.

SOURCE : L'ÉMIGRATION DANS LE VAR 1789-1825 PAR LOUIS HONORÉ (SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES DE DRAGUIGNAN – MÉMOIRES XIII) PP 493-494 <https://frama.link/emigration>

ACTIVITÉS INDUSTRIELLES AU REVEST

AU XIX^E SIÈCLE

L'étude des matrices cadastrales revestaises révèle la nature et la localisation des activités industrielles au Revest en 1828. Voici le récapitulatif des propriétés bâties.

Le cadastre est réparti en 5 sections où la densité du bâti est inégale. Outre les 150 maisons, on constate qu'il existe :

- 6 moulins à huile sur la commune : 2 au village, 1 à Tourris et 3 à Dardennes.
- 4 moulins à farine : 1 au village, 3 à Dardennes
- 3 fours, 2 au village, 1 à Dardennes
- Tourris héberge la verrerie et la goudronnerie
- et Dardennes le reste des activités industrielles : 1 filature de coton, une scierie à bois, une scierie à marbre et une plâtrière.

Source : Archives départementales du Var - Matrices cadastrales Année 1828.

La liste alphabétique des propriétaires fonciers, avec indication de toutes leurs parcelles de la commune classées par section se trouve de la page 8 à la page 23.

Puis suivent une liste par grande section, puis par numéro de parcelle, avec indication du nom du propriétaire, de la nature du bien de son classement pour imposition. A la fin de chaque section, les indivisions et les parcelles en litige ont un chapitre séparé. Suivent quelques statistiques et notamment un récapitulatif des propriétés non-bâties, puis des propriétés bâties dont le résumé fait l'objet du tableau ci-dessus.

- Section A - le Village : page 23
- Section B - Les Amendes : page 40
- Section C - Tourris : page 60
- Section D - Dardennes : page 81
- Section E - Caume : page 117

Section	Section A	Section B	Section C	Section D	Section E	Total
Cadastre 1828	Village	Amendes	Tourris	Dardennes	Caume	
maisons	97	7	19	24	3	150
moulins à huile	2		1	3		6
moulins à farine	1			3		4
fours	2			1		3
verrerie			1			1
goudronnerie			1			1
filature de coton				1		1
scierie à bois				1		1
scierie à marbre				1		1
plâtrière				1		1
						169

NOS PONTS SONT-ILS MAUDITS ?

Bien avant le barrage qui a plus de cent ans, nos artistes célébraient nos ponts du Colombier.

Le chemin du Revest à La Valette passait là, tournait à gauche au chemin de la Foux et par une large boucle descendait doucement vers les deux ponts. On discerne encore, en période de basses eaux, le tracé du chemin bordé de murets où aboutissaient aussi des drailles de transhumance. Le chemin s'enfonce alors dans l'eau, entre les cercles des cerisiers fantômes pour aller à la rencontre de la Dame du Lac, sans doute.

Le bitume aujourd'hui recouvre les deux ponts accolés. Le pont à une arche, on le dit pont romain, mais il n'a pas cette antiquité. Au ^{xvii}^e siècle, il figure aux archives du Revest sous le vocable de Pont du Colombier et l'on peut le dater de la fin du moyen-âge (^{xv}^e siècle). Le pont à deux arches usurpe lui aussi son appellation de pont médiéval, puisqu'il date de 1826. Le 9 juillet 1826, le Sieur Artigue, propriétaire dumoulin à huile situé sur le territoire de la commune, forme une demande auprès du Conseil du Revest, pour être autorisé à construire à ses frais un pont sur la rivière au quartier du Colombier :

"L'usage en sera réservé à tous les habitants et propriétaires de la commune qui pourront passer sur ce pont avec leurs bêtes, charrettes et autres, nécessaires au transport des denrées, ainsi que les fumiers et tout ce qui servira à l'agriculture, sans être tenu de rien envers le Sieur Artigue, qui deviendra propriétaire de ce pont."

En toute saison, même au cœur de l'été le plus sec, une végétation luxuriante offre à nos deux ponts un cadre bucolique qui inspire les peintres. George Sand, l'avait visité avec son fils, elle écrivait en 1861 « Nous arrivons par ce chemin au petit pont double, couvert de lierre, que Maurice a dessiné.

Decaris, Collignon, Cauvin l'ont célébré aussi. Sur les plus anciennes images, on voit encore le moulin du Colombier, parfois avec le berger et ses moutons.



CAUVIN, PAYSAGE PROVENÇAL AUX PONTS

Mais ça, c'était avant. Le confortement du barrage, qui s'annonce pour 20 mois de travaux, engendrera le passage d'engins et de camions que nos ponts n'ont encore jamais supporté, ni en poids ni en nombre. Anticipation ou prémonition, préparons nous au pire, à la disparition de nos ponts du Colombier, qui auraient au moins mérité l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. "Tous les ponts étaient maudits", chante Philippe Lavil. Et les nôtres aussi.

Mais trêve de nostalgie, faisons foin de pensées rétrogrades. Regardons en face un avenir lumineux. Le Revest va entrer de plain pied dans le monde moderne. On peut bien y sacrifier ces misérables petits ponts de pierre.

Mais quoi ? qu'entends-je ? Au lieu d'élargir notre débouché oriental, il serait prévu, au contraire, de réduire à une seule voie le passage au droit de la cascade de la surverse ... Les Revestois, sur ce coup-là encaissent une double peine. Et la ville de Toulon non contente d'avoir détourné l'eau revestoise depuis des siècles, va enclaver un peu plus Le Revest pour qu'il mérite bien le toponyme de voie sans issue (Revest) et se gausser encore des fioritures (les Eaux) dont il a osé se parer bien qu'il en soit dépossédé.

Nota - Soyons précis et rigoureux : en janvier 2018, a été transférée à la métropole Toulon Provence Méditerranée la compétence "Eau potable" de la ville de Toulon, ainsi que tous les ouvrages et tout le foncier y afférant. En sa qualité de cité métropolitaine, Le Revest a donc recouvré une petite part de la propriété de son eau, un peu moins de 1 % si l'on se réfère à la proportion entre la population revestoise et celle de tout TPM. <https://actu.revestou.fr/?oN559w>



LA VALLÉE DE DARDENNES AVANT LE BARRAGE – CARTE POSTALE VERS 1900

LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE FRANÇAIS APPARTIENT À L'ÉTAT

Une loi publiée le 7 juillet 2016 stipule que toute découverte archéologique appartient désormais à l'État Français. La législation précédente de 1941 répartissait la propriété entre le propriétaire du terrain et le découvreur.

Mais qu'est-ce qu'une découverte archéologique ?

Constituent des éléments du patrimoine archéologique tous les vestiges, biens et autres traces de l'existence de l'humanité, dont la sauvegarde et l'étude, notamment par des fouilles ou des découvertes, permettent de retracer le développement de l'histoire de l'humanité, y compris le contexte dans lequel ils s'inscrivent et de sa relation avec l'environnement naturel.

EXTRAIT DU CODE DU PATRIMOINE (ARTICLE 510-1)

SOURCE : SCIENCES ET AVENIR 29 JUILLET 2016 <https://frama.link/patrimoine-archeo>

GÉNÉRIQUE DE FIN

Informations légales

Ce numéro est une production de la Société des Amis du Vieux Revest et du Val d'Ardène et de Loisir et Culture. Ces deux associations ont pour présidente Patricia Aude-Fromage.

Ces associations sont domiciliées en la Mairie du Revest, Place Jean Jaurès, 83200 Le Revest-les-Eaux.

ISSN 2117 – 9646 E-mail : avr.loisiretculture@gmail.com Site internet : <https://revestou.fr/>

Les recherches et la rédaction de ce bulletin N° 70 ont été réalisées par Katryne Chauvigné-Bourlaud, patiemment assistée, efficacement conseillée et soutenue à bout de bras par le Comité de Rédaction.

Comité de rédaction

Pascale Agnias
Patricia Aude-Fromage
Katryne Chauvigné-Bourlaud
Cécile Di Costanzo
Christiane Martel
Pierrette Masini
Marie-Hélène Taillard
Annick Vaillant-Rogeon

